

ACTIJURIS 2A**S.e.l.u.r.l.**

Me Antoine BETTINI
 Commissaire de Justice
 Me Justine ALAUX
 Commissaire de Justice
 Salariée

31 Cours Soeur Amélie - BP 48
 20100 SARTENE
 Tél 04.95.77.16.59
 Fax 04.95.77.18.42
 N°TVA
 INTRACOMMUNAUTAIRE
 FR3180173455900017

NO Acte : MD34585_1 6001 10/05/2023

Dos/cor : MD34585

Réf. :

**PROCES VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE VINGT HUIT MARS****A la requête de :****Références bancaires :****IBAN :**

FR7612006000708210030159495

BIC : AGRIFRPP820

**Paiement par carte bancaire sur
 notre site :**

<https://www.actijuris2a.com>**AGISSANT EN VERTU :**

- 1) D'un jugement contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal de Grande Instance de Bastia le 9 juillet 2013 ;
- 2) D'un arrêt contradictoire rendu par la Cour d'Appel de Bastia le 6 mai 2015

Précédemment signifiés et à ce jour exécutoire et ordonnant la vente sur licitation des biens dépendant de

**ACTE
 DE COMMISSAIRE
 DE
 JUSTICE**

Références à rappeler :
 MD34585

COUT DE L'ACTE

(Décret n° 2016-230 du 26-02-2016)

Art A. 444-48 Transp.	7.67
Droit fixe art.6.1	2500.00
Total H.T	2507.67
T.V.A. 20.00 %	501.53
Total T.T.C. Euros	3009.20

Je, Maître BETTINI Antoine, Commissaire de Justice associé de la SELURL ACTIJURIS 2A, titulaire d'un office de Commissaire de Justice, ayant son siège social à SARTENE (20100) 31 Cours Soeur Amélie, soussigné ;

Me suis rendu ce jour sur le territoire de la commune de GALERIA (20245) aux fins de description des biens ci-après détaillés, et en présence de Monsieur VINCIGUERRA Jean Baptiste, Expert Immobilier au sein de la SAS CORSEXPÉRIMMO en charge des diagnostics :

- Rapport amiante avant-vente
 - Attestation de superficie de la partie privative
 - Rapport de l'état relatif à la présence de termites
 - Attestation de Diagnostics de Performance Energétique
 - Etat des risques et pollutions
- ai procédé à la description desdits biens comme suit :

A) LOT N° 4 :

- Un Bien Non Délimité cadastré **AB 37** pour une superficie de 61a 05ca à prendre sur 1ha 21a 10ca ;



- Un Bien Non Délimité cadastré **AB 38** pour une superficie de 17a 74ca à prendre sur 33a 47ca ;

Ces parcelles sont non bâties et recouvertes d'une couvert végétal dense les rendant difficilement accessibles ;

B) LOT N°3

- La parcelle cadastrée **A 125** (3ha 58a 80ca) ;
- Un Bien Non Délimité cadastré **A 461** pour une superficie de 2ha 82 07ca à prendre sur 8ha 45a 98ca ;

Ces parcelles sont non bâties et recouvertes d'une couvert végétal dense. Lesdites parcelles sont accessibles par des voies en terre carrossables avec un véhicule adapté ;

C) LOT N°1

En la copropriété cadastrée AC 127 (4a 80ca) objet d'un état descriptif de division publié le 13.09.1989 volume 5350 n°19 :

- **Le lot 2** : 3 caves côte à côte au sous-sol ;
- Les droits indivis (1/4) sur la parcelle cadastrée **AC 490** (1a 84ca) ;

Ces parcelles et immeuble à usage d'habitation y édifié se situent au cœur du village de GALERIA.

Ces parcelles de terre et immeuble sont mitoyens ;

La parcelle AC n°490 est plane et accessible par la voie publique. Cette même parcelle peut servir d'aire de stationnement pour l'immeuble AC 127 à qui elle donne accès aux caves ci-dessous décrites (**photo n°1**) ;

Les caves dont s'agit sont accessibles pour deux d'entre elles par le rez-de-jardin de la partie arrière de l'immeuble à usage d'habitation édifié sur la parcelle AC numéro 127. Ledit immeuble à usage d'habitation est ancien et laisse voir des façades très défraîchies au revêtement grisâtre et laissant voir moisissure, faïençage et décolorations sensibles ;

Ces caves sont respectivement situés à gauche et au centre de cette façade arrière.

La première de ces caves, située à gauche, laisse voir une porte en mauvais état, un sol en terre, des murs sinistrés par une humidité persistante, partiellement décastrés et un plafond constitué de poutres en bois en mauvais état soutenant le plancher du niveau d'habitation situé au premier niveau de l'immeuble dont s'agit. L'ensemble est en très mauvais état et encombré de meubles, effets et objet divers (**photos n°2 à n°10**). La superficie de cette cave est de **DIX SEPT METRES ET ONZE CENTIMETRES CARRES (17.11 m²)** ;

La seconde de ces caves est située au centre de ce même rez-de-jardin et laisse voir un état sensiblement similaire à celui de la cave ci-dessus décrite. Cette cave est d'une superficie de **SEIZE METRES ET CINQUANTE TROIS CENTIMETRES CARRES (16.53 m²)**. L'ensemble est en très mauvais état (**photos n°11 à n°16**).

La troisième de ces caves, située à droite de l'immeuble édifié sur cette parcelle AC 127, est accessible également à partir de l'un des locaux à usage d'habitation situé au premier niveau du même immeuble à usage d'habitation, par un escalier en pierre (**photos n°17 et n°18**). Cette cave est d'une superficie de **SEIZE METRES ET QUARANTE CINQ CENTIMETRES CARRES (16.45 m²)**. L'ensemble est en mauvais état (**photos n°19 à n°23**) ;

D) LOT N° 2

Les parcelles cadastrées **AB 31** (4a 50ca) et **AB 32** (1ha 58a 40ca)

La parcelle cadastrée **AC 338** (7a 90ca)

Comprenant :

- Un hôtel restaurant composé de deux bâtiments :
 - Le premier élevé sur rez-de-chaussée à usage de cuisine, restaurant et dépendances d'un premier étage constitué de onze chambres avec sanitaires, d'un second étage également constitué de onze chambres avec sanitaires.
 - Le second élevé sur rez-de-chaussée comprenant un bar réception, logement de l'exploitant, d'un étage composé de neuf chambres avec sanitaires.
- Un camping s'étendant sur l'ensemble du terrain (hors partie servant directement de dépendance à l'hôtel) et comportant divers petits bâtis à usage de sanitaires groupés autour de l'hôtel.

Cet ensemble constitue un complexe d'hébergement touristique regroupant de l'hôtellerie traditionnelle, des aires de camping pouvant accueillir des tentes et camping-car. Ledit complexe fait l'objet d'une location gérance tel que déclaré par Monsieur MATELLI Jean Loup, administrateur de la hoirie SPINOSI. Ledit administrateur m'alerte sur la vétusté des immeubles et installations de ce complexe touristique et de la fragilité des autorisations d'exploitation délivrées annuellement et dont le renouvellement pour le court terme est très aléatoire et compromis ;

Ce complexe d'hébergement touristique est accessible par un portail métallique fixé entre deux piliers en pierres, au-delà duquel une voie en terre, bordée d'espaces sommairement végétalisés et relativement entretenus, jusqu'à l'aire de stationnement bétonnées, desservant les immeubles et installations ci-après décrits (**photos n°24 à n°27**) ;

La superficie de ce complexe dédiée au camping et accueil de camping-cars laisse voir une première aire accolée au bâtiment SUD de l'hôtel ci-après décrit. Cette aire est équipée de lavabos, WC et douches en état d'usage voire en mauvais état, fixés sur des bâtis maçonnés présentant le même état décrépi. Une portion de ces sanitaires est couverte par une toiture en mauvais état constitué de tuiles posé sur une charpente en bois. Le sol de cette aire est bétonné et en mauvais état.

L'ensemble est vétuste (**photos n°28 à n°38**) ;

En face de cette aire sanitaire se situe un local à ordures, dépourvu de toute couverture (**photos n°39 et n°40**) ;

Au centre de la superficie dédiée au camping et camping-cars se situe une seconde aire sanitaire comprenant également des douches, WC et lavabos. Cet espace est partiellement carrelé, sommairement et incomplètement couvrir. L'ensemble est très décrépi (**photos n°41 à n°47**) ;

La superficie dédiée au camping et camping-cars est relativement entretenue et équipée des accès aux réseaux d'eau et d'électricité requis ainsi que des équipements de sécurité et signalétiques élémentaires. Les voies qui donne accès aux différentes zones et espaces sont en béton, carrossables et propres (**photos n°48 à n°68**) ;

Ce complexe comprend également DEUX (2) immeubles édifiés sur DEUX (2) niveaux et reliés entre eux par les appartements et dépendances ci-après décrites :

Ces immeubles laissent voir des façades défraîchies et dont le revêtement est écaillé et faïencé. Les menuiseries visibles en façades sont en mauvais état, tel que décrits pour les chambres, dépendances et appartements ci-après décrits. Il en des mêmes des parvis de ces deux immeubles qui laissent voir deux couleurs de carrelage différente, lesdits carrelage étant , notamment sur l'extrémité desdits parvis en mauvais état (**photos n°69 à n°80**) ;

Le premier immeuble est réparti comme suit (**photos n°81 à n°109**):

Au rez-de-chaussée se situent :

- Une terrasse exposé plein SUD ;
- Un sous-escaliers ;
- Un appartement comprenant un dégagement constituant son entrée TROIS (3) chambres, une salle d'eau WC, une buanderie et une cuisine. Cet appartement dispose d'une terrasse couverte ;
- Une salle principale ;
-
- Un accueil disposant d'un WC attenant ;
- DEUX (2) réserves ;
- Une terrasse non couverte ;

A l'étage de ce même bâtiment se situent :

- Une lingerie ;
- Chambre 1 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 2 avec salle de bains et WC attenants ;

- Chambre 3 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 4 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 5 avec salle de bains et WC attenants ;
- Dégagement principal ;
- Chambre 6 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 7 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 8 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 9 avec salle de bains et WC attenants ;
- Des combles ;

Les superficies des ces chambres, dépendances et appartement sont les suivantes :

Entrée dégagement appartement	7.47
Salle d'eau WC appartement	6.25
Buanderie appartement	10.01
Chambre 1 appartement	11.67
Chambre 2 appartement	11.58
Chambre 3 appartement	21.73
Dégagement appartement	10.30
Cuisine appartement	10.35
Salle principale Accueil	86.07
WC accueil 1	3.22
Réserve 1	9.96
Réserve 2	1.96
Lingerie bâtiment 1	2.68
Chambre 1 bâtiment 1	15.04
SDB WC Chambre 1 bâtiment 1	4.03
Chambre 2 bâtiment 1	15.40
SDB WC Chambre 2 bâtiment 1	4.01
Chambre 3 bâtiment 1	15.12
SDB WC Chambre 3 bâtiment 1	3.80



Chambre 4 bâtiment 1	15.08
SDB WC Chambre 4 bâtiment 1	4.14
Chambre 5 bâtiment 1	15.94
SDB WC Chambre 5 bâtiment 1	4.24
Dégagement principal 1	23.72
Chambre 6 bâtiment 1	14.26
WC Chambre 6 bâtiment 1	0.80
SDB Chambre 6 bâtiment 1	3.34
Chambre 7 bâtiment 1	14.75
WC Chambre 7 bâtiment 1	0.86
SDB Chambre 7 bâtiment 1	3.34
Chambre 8 bâtiment 1	14.70
WC Chambre 8 bâtiment 1	0.91
SDB Chambre 8 bâtiment 1	3.43
Chambre 9 bâtiment 1	14.80
WC Chambre 9 bâtiment 1	0.85
SDB Chambre 9 bâtiment 1	3.40

Ces différentes chambres, appartement et dépendances présente des sols, murs et plafonds en état d'usage et revêtus de revêtement disparates, en état voire en mauvais état.

Les sanitaires sont en céramiques, fonctionnels et en état d'usage.

Les menuiseries intérieures sont en état d'usage ;

L'ensemble est défraîchi, dépourvu de toute isolation thermique et phonique et en deçà des normes requises pour l'accueil d'une clientèle ;



[Handwritten signature]

Le second immeuble est réparti comme suit (**photos n°110 à n°144**)

Rez-de-chaussée :

- Une salle de restaurant ;
- Une réserve ;
- Une cuisine ;
- Une chambre froide ;
- Un dégagement cumulus ;
- Une pièce matériel ;
- Une pièce matériel ;
- Un lave-mains ;
- Un WC hommes ;
- Un WC femmes ;
- Un Local technique ;



Le premier étage est réparti comme suit :

- Un dégagement ;
- Un hall d'entrée ;
- Une Chambre 21 avec salle de bains et WC attenants ;
- Un dégagement escaliers ;
- Un dégagement R+ 1 ;
- Une chambre 1 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 2 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 3 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 4 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 5 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 6 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 7 avec salle de bains et WC attenants ;

- Chambre 8 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 9 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 10 avec salle de bains et WC attenants ;

Le second étage est réparti comme suit :

- Chambre 22 avec salle de bains et WC attenants ;
- Dégagement R+2 ;
- Chambre 11 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 12 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 13 avec salle de bains et WC attenants ;
- WC Chambre 15 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 14 avec salle de bains et WC attenants ;
- Une lingerie R+2 ;
- Chambre 16 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 17 avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 18 bâtiment avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 19 bâtiment avec salle de bains et WC attenants ;
- Chambre 20 avec salle de bains et WC attenants ;
- Combles



Les superficies de ces chambres, dépendances et appartement sont les suivantes :

Salle restaurant bâtiment 2	88.90
Réserve 1 bâtiment 2	11.75
Cuisine bâtiment 2	36.77
Chambre froide bâtiment 2	10.00
Dégagement cumulus bâtiment 2	10.34
Pièce matériel 1 bâtiment 2	12.90
Pièce matériel 2 bâtiment 2	8.00
Lave mains bâtiment 2	4.11

WC hommes bâtiment 2	1.53
WC femmes bâtiment 2	1.53
Local technique bâtiment 2	2.57
Dégagement bâtiment 2	11.28
Entrée bâtiment 2	9.96
Chambre 21 bâtiment 2	10.57
SDB WC Chambre 21 Bâtiment 2	4.10
Dégagement escaliers bât 2	4.70
Dégagement R+ 1 bâtiment 2	13.67
Chambre 1 bâtiment 2	16.30
SDB Chambre 1 bâtiment 2	4.25
WC Chambre 1 bâtiment 2	1.71
Chambre 2 bâtiment 2	15.68
SDB Chambre 2 bâtiment 2	3.68
WC Chambre 2 bâtiment 2	1.40
Chambre 3 bâtiment 2	15.62
SDB Chambre 3 bâtiment 2	3.75
SDB Chambre 5 bâtiment 2	3.80
WC Chambre 3 bâtiment 2	1.43
Chambre 4 bâtiment 2	15.56
SDB Chambre 4 bâtiment 2	3.81
WC Chambre 4 bâtiment 2	1.39
Chambre 5 bâtiment 2	15.67
WC Chambre 5 bâtiment 2	1.40
Chambre 6 bâtiment 2	15.70
SDB Chambre 6 bâtiment 2	3.76
WC Chambre 6 bâtiment 2	1.43
Chambre 7 bâtiment 2	15.68
SDB Chambre 7 bâtiment 2	3.64
WC Chambre 7 bâtiment 2	1.42
Chambre 8 bâtiment 2	15.68
SDB Chambre 8 bâtiment 2	3.72
WC Chambre 8 bâtiment 2	1.42
Chambre 9 bâtiment 2	15.69
SDB Chambre 9 bâtiment 2	3.78
WC Chambre 9 bâtiment 2	1.45
Chambre 10 bâtiment 2	17.01



[Handwritten signature]

SDB Chambre 10 bâtiment 2	4.20
WC Chambre 10 bâtiment 2	1.71
Chambre 22 bâtiment 2	10.64
SDB WC Chambre 22 bâtiment 2	4.31
Dégagement R+2 bâtiment 2	15.68
Chambre 11 bâtiment 2	17.23
SDB Chambre 11 bâtiment 2	5.40
WC Chambre 11 bâtiment 2	1.22
Chambre 12 bâtiment 2	14.67
SDB Chambre 12 bâtiment 2	4.13
WC Chambre 12 bâtiment 2	1.51
Chambre 13 bâtiment 2	14.65
SDB Chambre 13 bâtiment 2	4.10
WC Chambre 13 bâtiment 2	1.50
WC Chambre 15 bâtiment 2	1.52
Chambre 14 bâtiment 2	14.69
SDB Chambre 14 bâtiment 2	4.15
WC Chambre 14 bâtiment 2	1.52
Chambre 15 bâtiment 2	14.67
SDB Chambre 15 bâtiment 2	4.15
Lingerie R+2	2.71
Chambre 16 bâtiment 2	15.01
SDB Chambre 16 bâtiment 2	3.70
WC Chambre 16 bâtiment 2	1.50
Chambre 17 bâtiment 2	15.00
SDB Chambre 17 bâtiment 2	3.68
WC Chambre 17 bâtiment 2	1.66
Chambre 18 bâtiment 2	15.04
SDB Chambre 18 bâtiment 2	3.70
WC Chambre 18 bâtiment 2	1.48
Chambre 19 bâtiment 2	15.10
SDB Chambre 19 bâtiment 2	3.72
WC Chambre 19 bâtiment 2	1.56
Chambre 20 bâtiment 2	15.67
SDB Chambre 20 bâtiment 2	3.70
WC Chambre 20 bâtiment 2	1.50



Le hall d'entrée et l'escalier qui dessert les deux niveaux de l'immeuble à partir du rez-de-chaussée est en bon état. Son sol et les marches dudit escalier sont revêtus de carreaux de marbre blanc. Ses murs et plafond sont revêtus d'une peinture claire.

La salle de restaurant est en état d'usage e laisse voir un sol revêtu de carreaux de carrelage de type granitos, des murs et plafond revêtus d'une peinture claire défraichie ;

Les dépendances, annexes, sanitaires sont en mauvais état.

Les différentes chambres, présentent un état et des aspects très hétérogènes et disparates dus à des travaux de reprise ou rénovation des sols, murs et plafonds ainsi que des sanitaires

Les menuiseries intérieures sont en état d'usage tandis que celles en façades sont en mauvais état ;

L'ensemble est défraichi, dépourvu de toute isolation thermique et phonique et en deçà des normes requises pour l'accueil d'une clientèle ;

Les installations électriques de ces immeubles sont vétustes ;

L'état ci-dessus décrit de ce complexe d'hébergement touristique confirme les déclarations de l'administrateur de la succession dont s'agit quant à la précarité des conditions d'exploitation et à la délivrance des autorisations administratives d'exploitation ;

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, corroboré par les photos y annexées, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : TROIS MILLE NEUF EUROS ET 20 CTS

Dont TVA 20.00 % : 501.53€





Photo n°1

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°2

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°3





Photo n°4

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°5





Photo n°6

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°7





Photo n°8

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°9

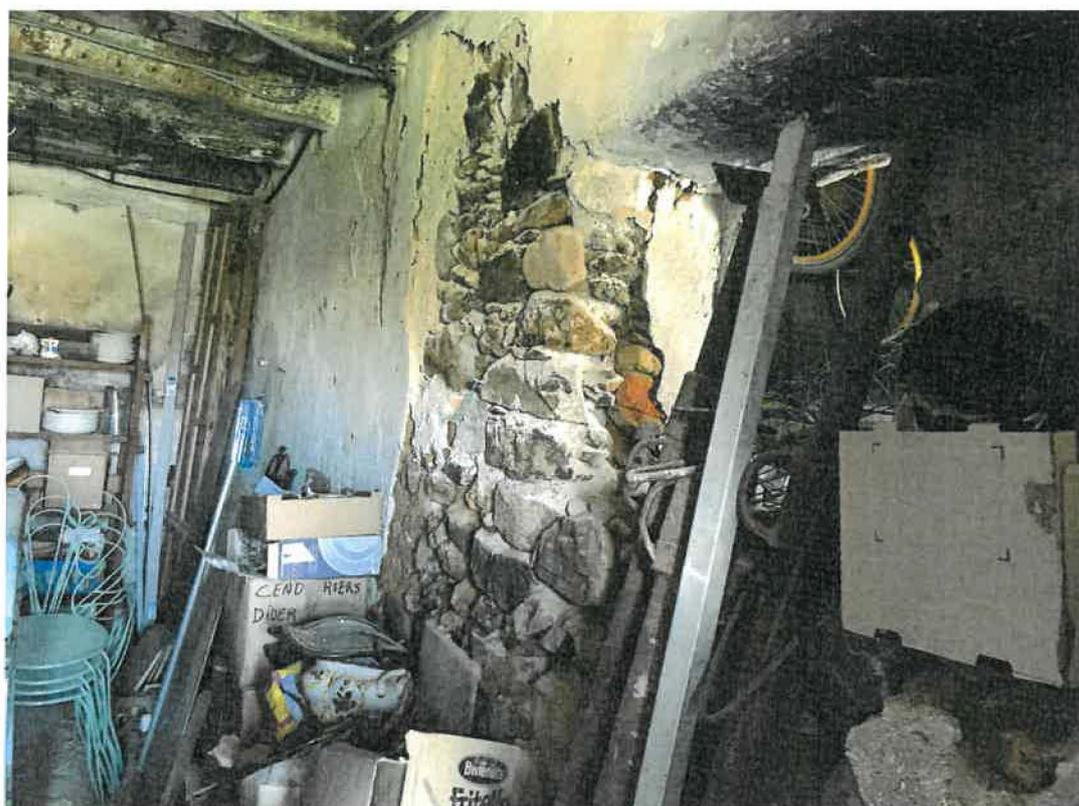




Photo n°10

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.





Photo n°11

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°12





Photo n°13

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°14





Photo n°15

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°16





Photo n°17

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°18





Photo n°19

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°20





Photo n°21

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°22

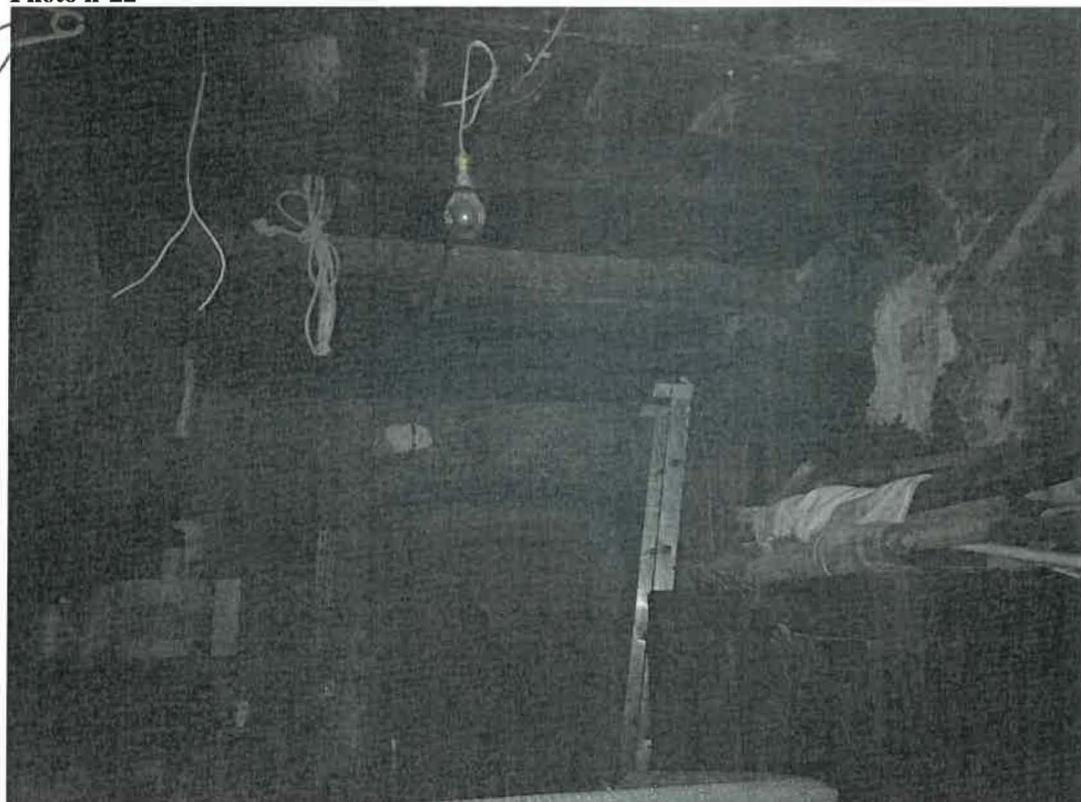




Photo n°23

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°24

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°25





Photo n°26

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°27



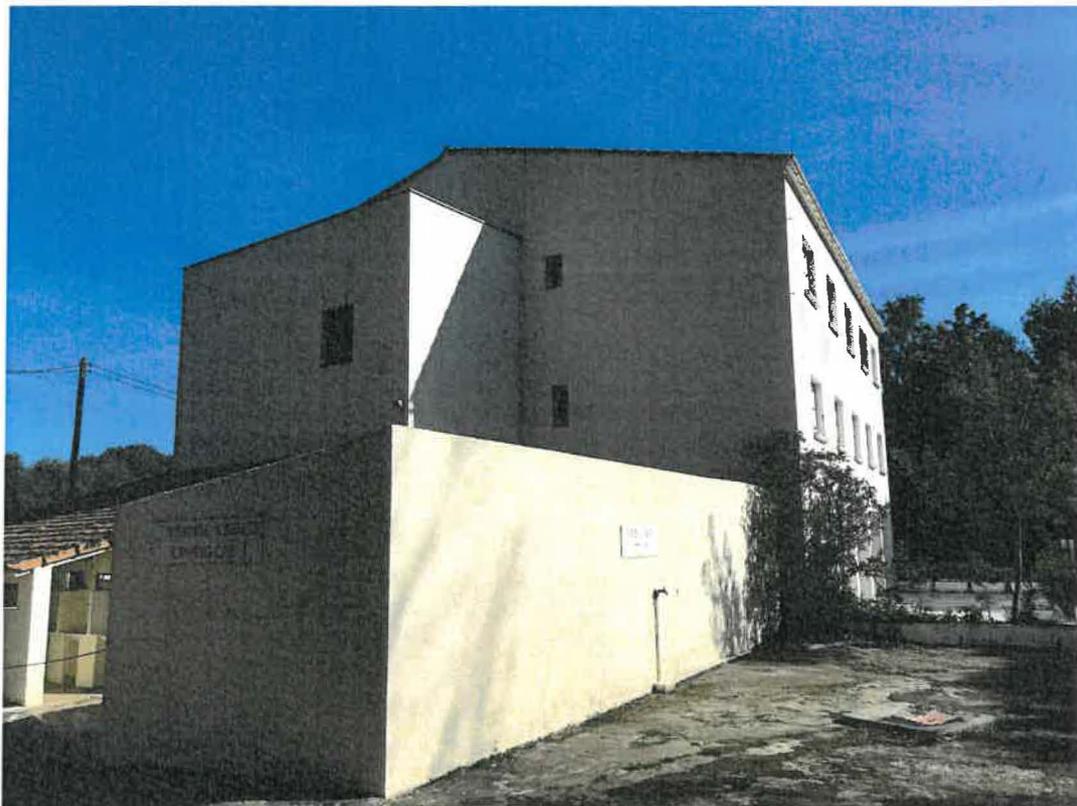


Photo n°28

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°29

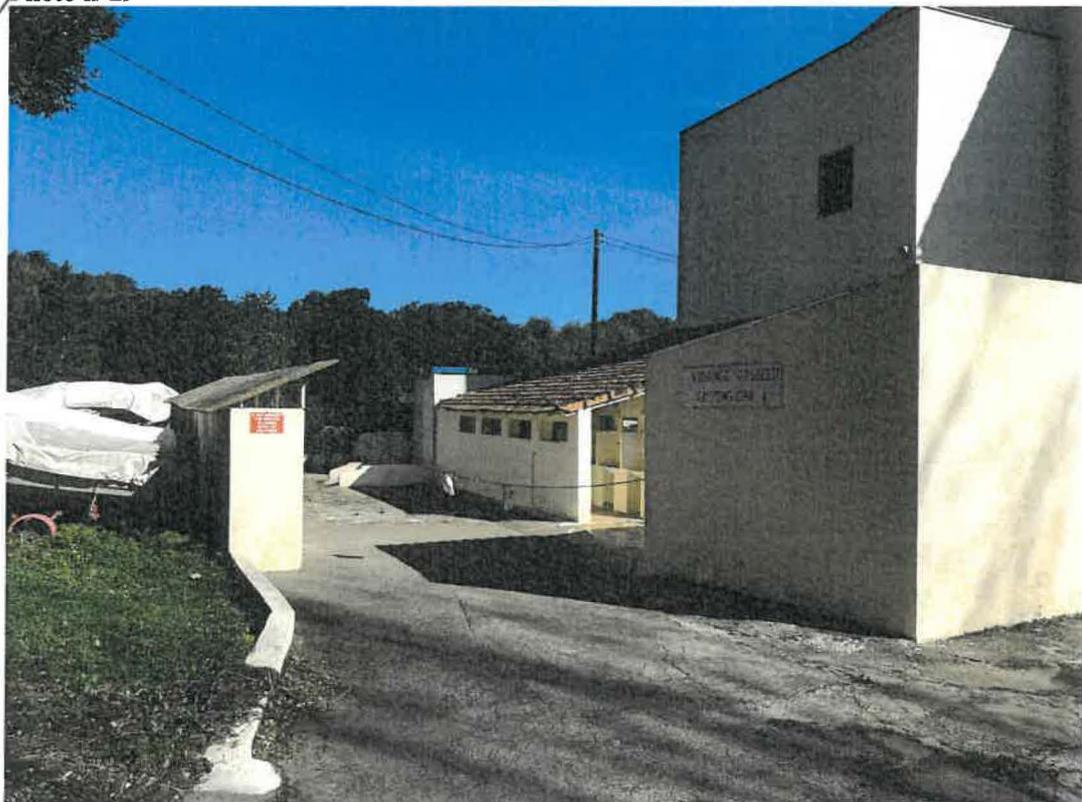




Photo n°30

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°31



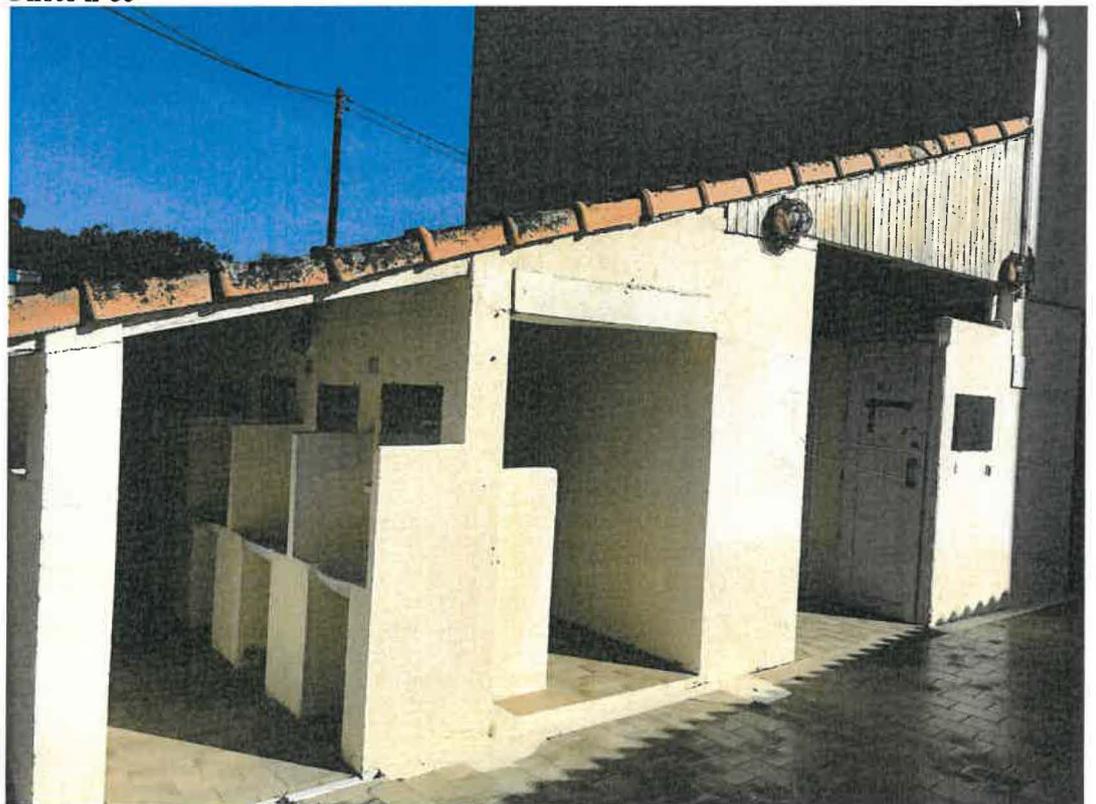


Photo n°32

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°33



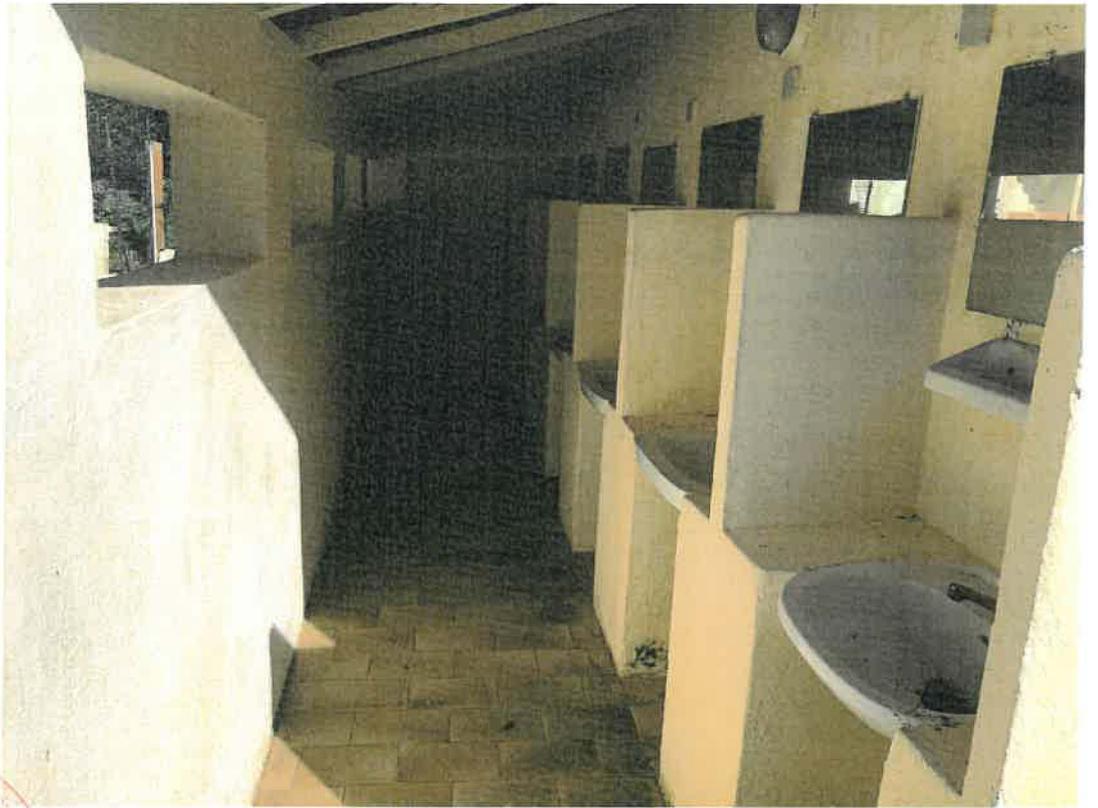


Photo n°34

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°35



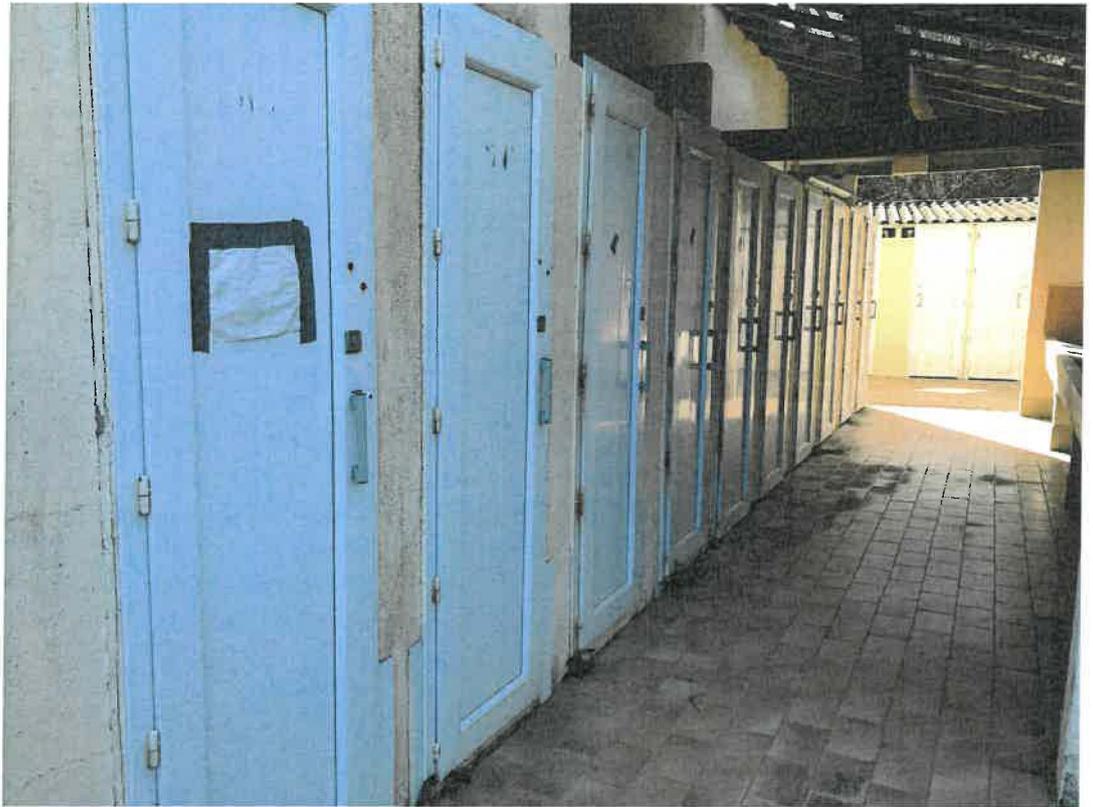


Photo n°36

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°37





Photo n°38

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

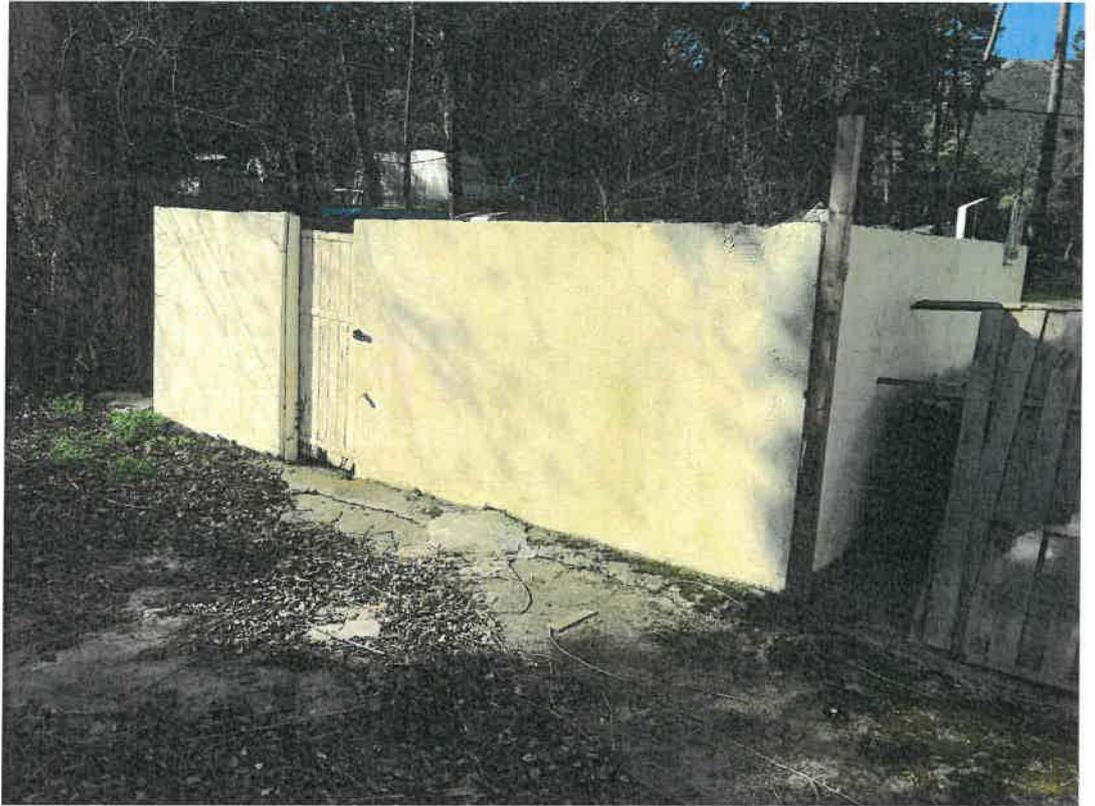


Photo n°39

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°40





Photo n°41

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°42





Photo n°43

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°44

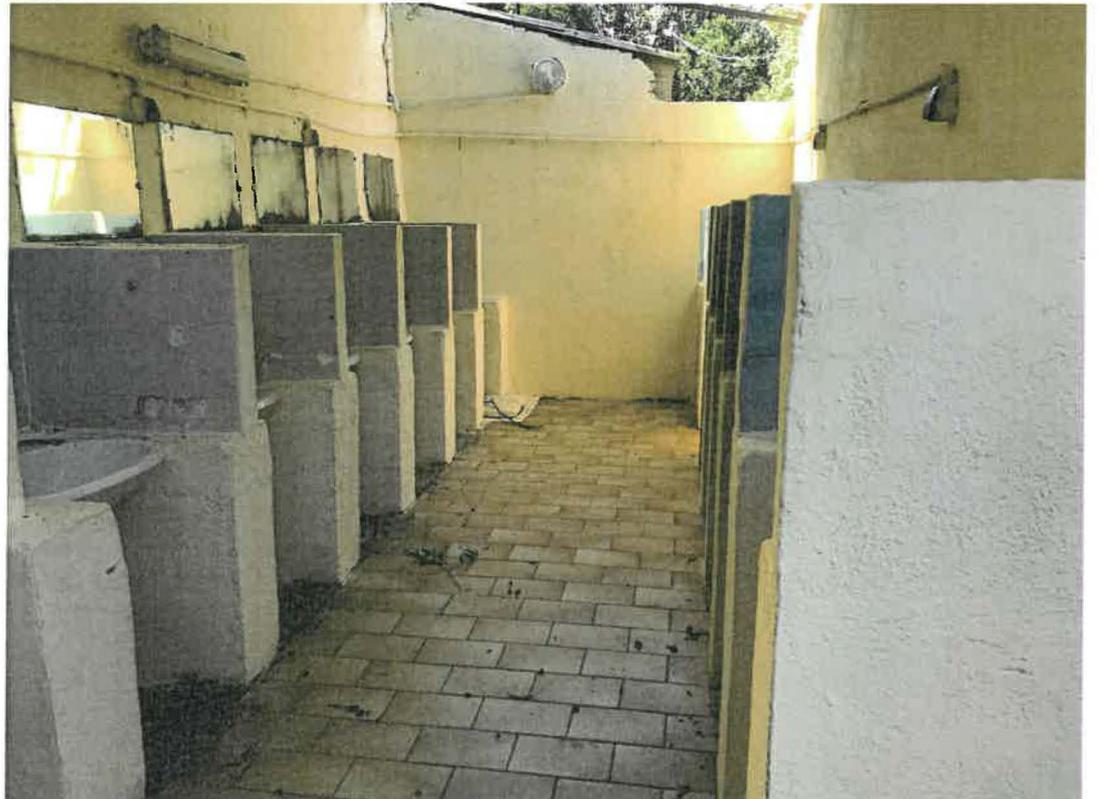




Photo n°45

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°46





Photo n°47

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°48

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°49





Photo n°50

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°51





Photo n°52

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°53





Photo n°54

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°55





Photo n°56

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°57





Photo n°58

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°59





Photo n°60

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°61





Photo n°62

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°63





Photo n°64

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°65





Photo n°66

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°67

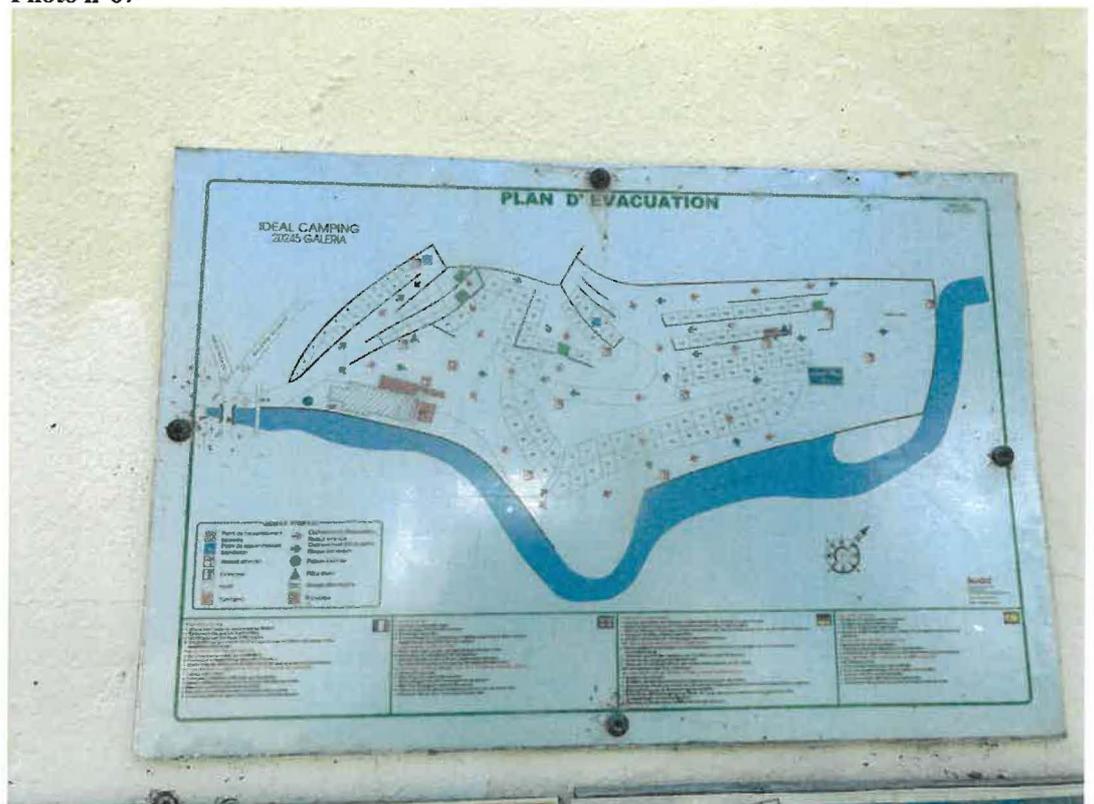




Photo n°69

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°70





Photo n°71

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°72





Photo n°73

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°74





Photo n°75

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°76





Photo n° 77

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°78



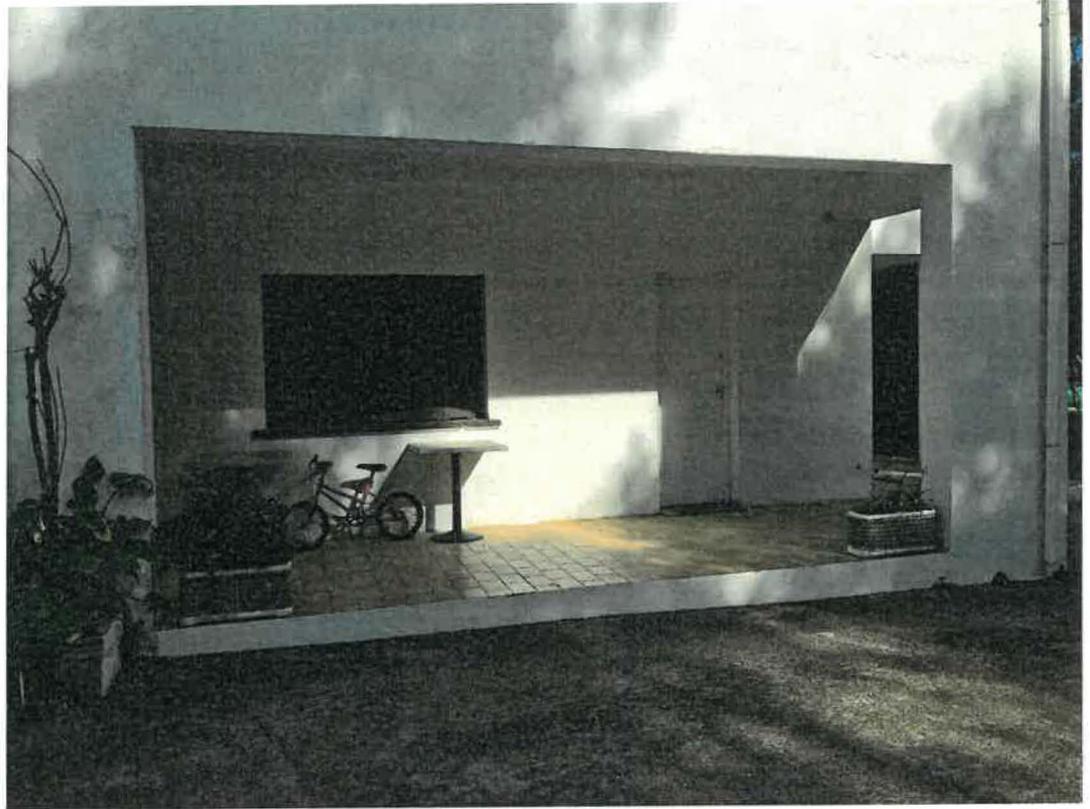


Photo n°79

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°80





Photo n°81

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°82

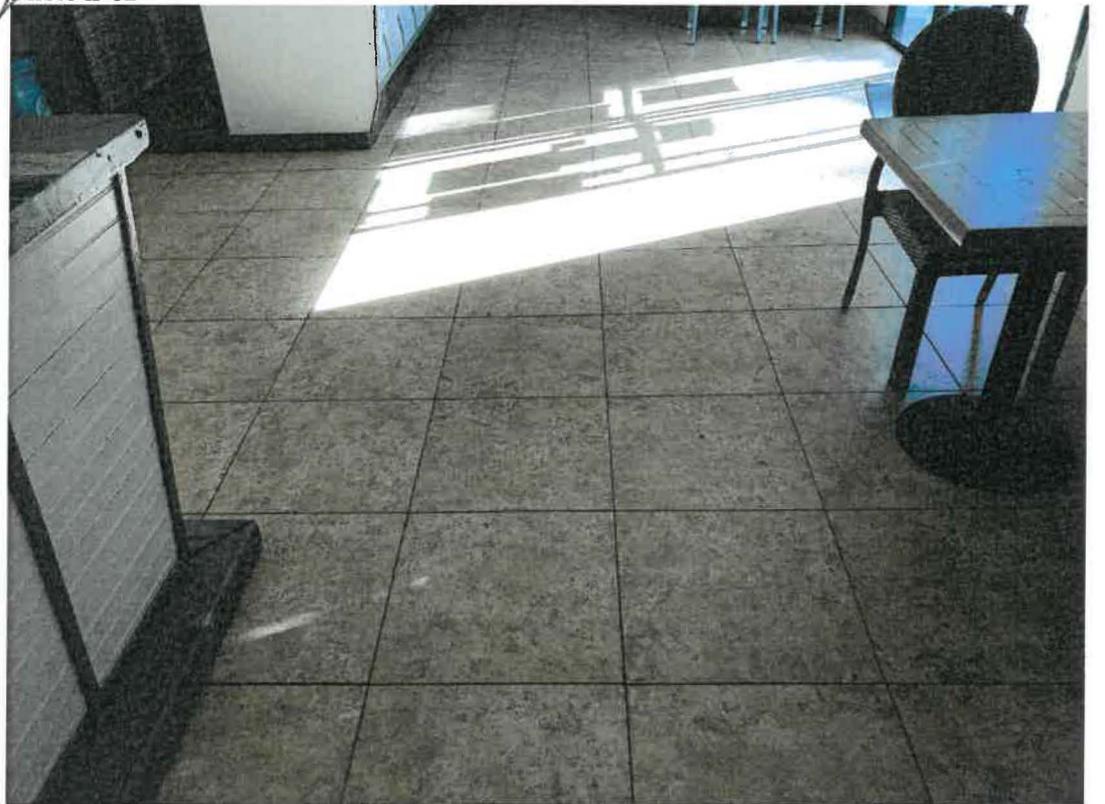




Photo n°83

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°84





Photo n°85

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°86





Photo n°87

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°88





Photo n°89

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°90





Photo n°91

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°92





Photo n°93

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°94





Photo n°95

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°96





Photo n°97

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n° 98





Photo n°99

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°100





Photo n°101

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°102



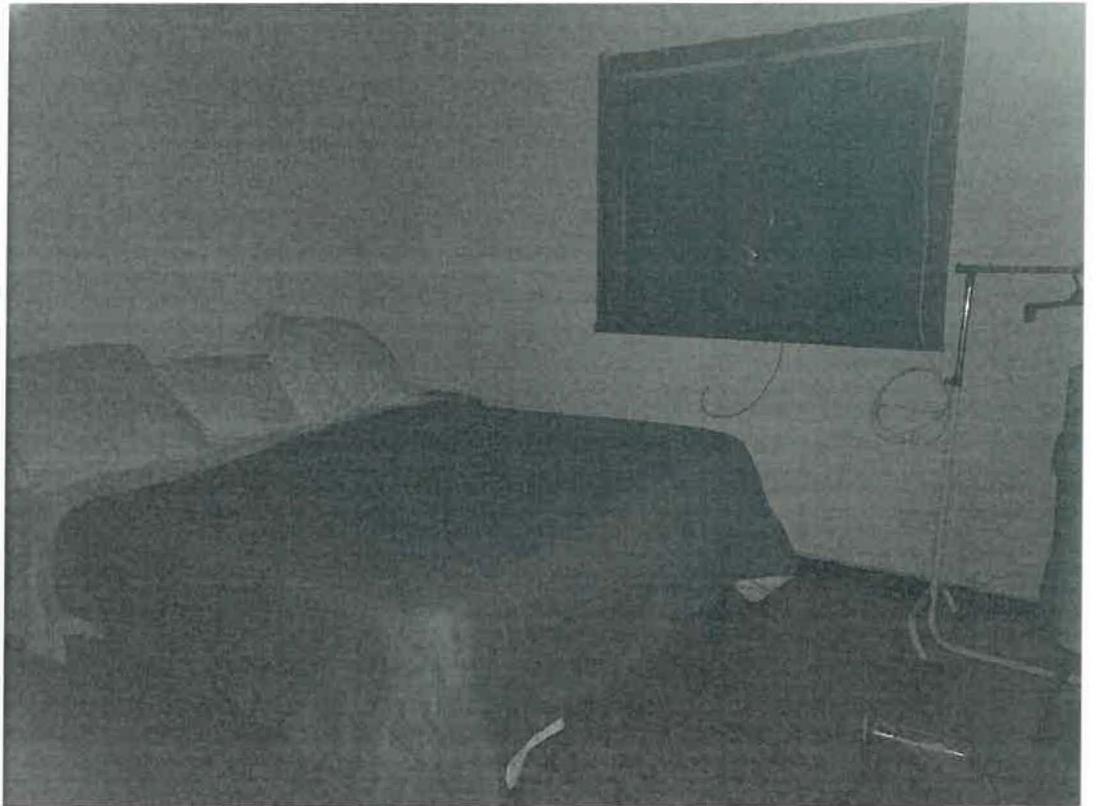


Photo n°103

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°104

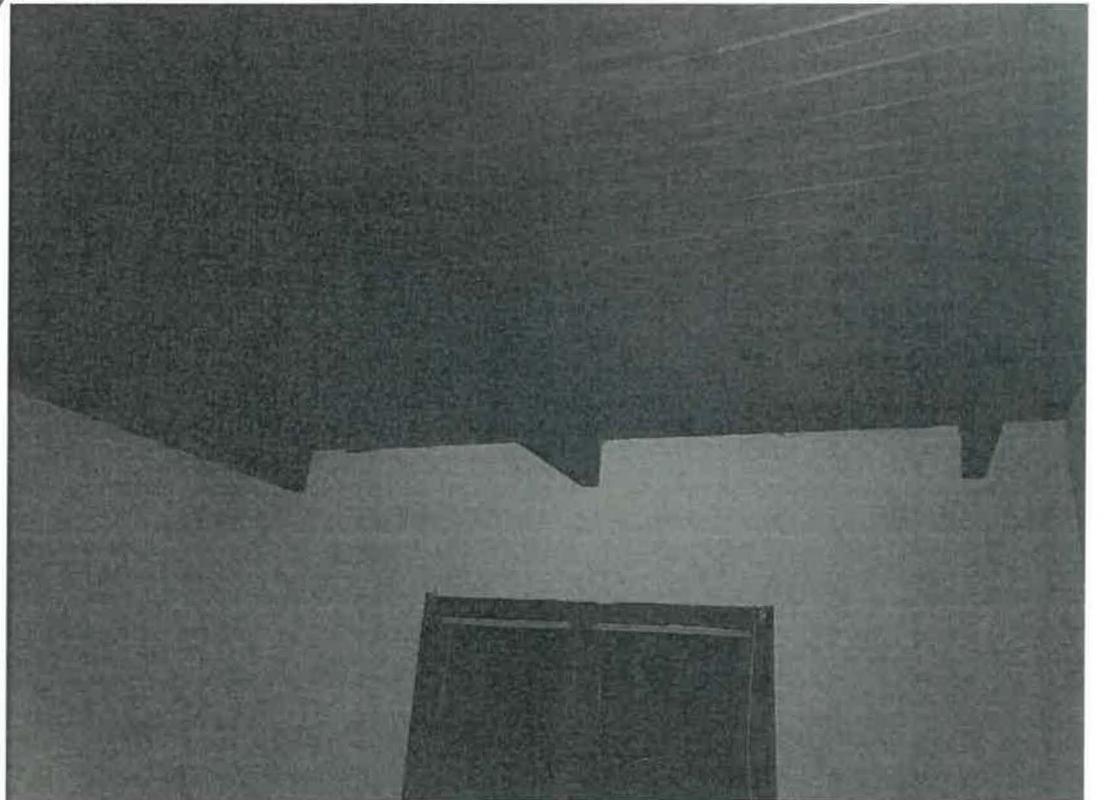




Photo n°105

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°106





Photo n°107

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°108





Photo n°109

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°110

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n° 111





Photo n°112

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°113

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

A large, stylized signature in black ink, overlaid on a circular red stamp. The signature is written in a cursive, flowing style. The stamp is circular and contains some text, but it is mostly obscured by the signature.



Photo n°114

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°115



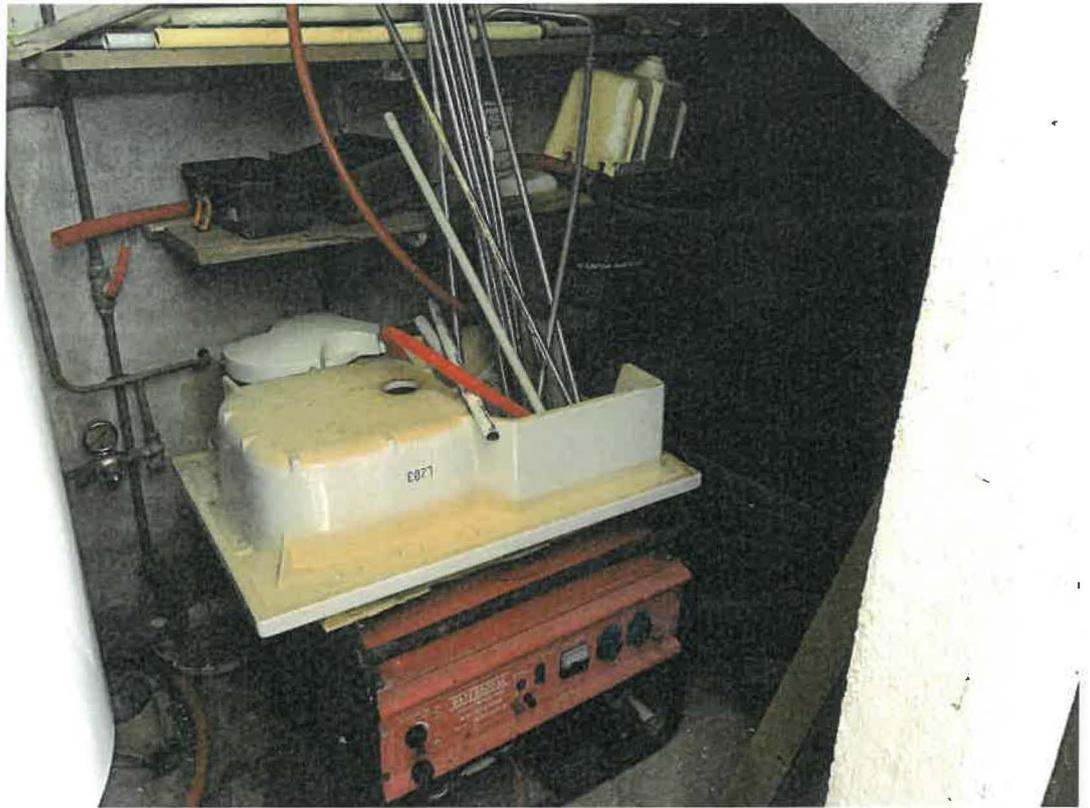


Photo n°116

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n° 117





Photo n°118

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°119





Photo n°120

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n° 121





Photo n°122

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°123

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

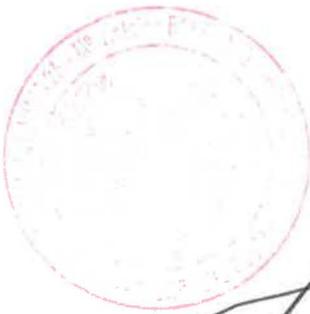


Photo n°124





Photo n°125

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°126





Photo n°127

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°128

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°129

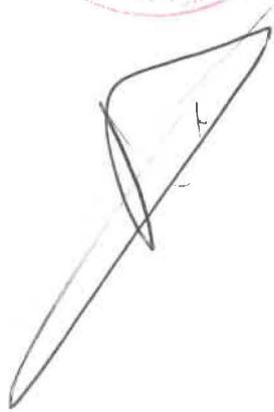




Photo n°130

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°131





Photo n°132

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°133





Photo n°134

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n° 135





Photo n°136

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°137





Photo n°138

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

Photo n°139





Photo n°140

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

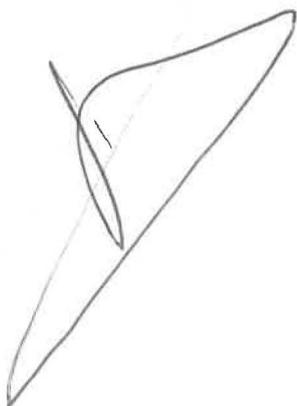


Photo n°141





Photo n°142

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.



Photo n°143





Photo n°144

Procès-verbal de description du 28 mars 2023.

A red circular stamp is located in the lower right quadrant of the page. The stamp contains illegible text, likely a date and time. A signature in black ink is written over the stamp, extending from the right side towards the left.